



# MAIRIE DE MONTADY

SERVICE JEUNESSE

Avenue des Platanes

34310 Montady

04 86 11 28 03

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

#### REGLEMENT INTERIEUR A.L.S.H

##### **I PRESENTATION :**

OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION JEUNESSE  
Avenue des Platanes.  
34310 MONTADY  
Tel : 04.86.11.28.03  
Organisateur : Mairie de Montady, Mr. Alain CASTAN  
N° du contrat d'assurance SMACL 6357 K

##### **II Caractéristique de la structure :**

Centre de loisirs sans hébergement  
Avenue des Platanes  
34310 MONTADY 04.86.11.28.03  
N° du 1° agrément jeunesse et sports : 0340 CL 0087  
N° d'agrément annuel jeunesse et sports affiché à l'accueil

##### **Capacité d'accueil de la structure :**

- **Section maternelle 24 enfants de moins de 6 ans**
- **Section primaire 24 enfants de moins de 12 ans**

### Périodes et horaires de fonctionnement :

Le mercredi, ainsi que toutes les périodes de vacances scolaires

De 7h30 à 18h30

Horaires d'accueil matin : 7h30 à 9h30

Après-midi : 13h00 à 14h00

Horaires de départ matin : 11h30 à 12h00

Après-midi : 16h30 à 18h30

### Propriétaire des locaux :

Mairie de Montady

Avenue des Platanes

34310 Montady

Tel : 04.86.11.28.03/ 04.67.90.69.38

### III L'Encadrement :

Section maternelle

- 1 directrice diplômée
- 1 adjointe diplômée
- 2 animatrices diplômées
- personnel de service.

Le personnel à l'embauche a fourni un certificat médical d'aptitude au travail en collectivité et de non contagion délivré par la médecine du travail ainsi qu'une photocopie des vaccinations.

Le nombre d'animateurs prévus en fonction de l'accueil et du genre d'activités varie :

#### Dans la structure section maternelle

- 1 animateur pour 8 enfants de - 6 ans présents.

#### Baignade

- 1 animateur pour 3 enfants de - 4 ans dans l'eau.
- 1 animateur pour 8 enfants de - 6 ans dans l'eau.

#### Sortie

- 1 animateur pour 3 enfants de - 4 ans.
- 1 animateur pour 5 enfants de + 4 ans

•

#### Section primaire

- 1 directeur diplômé BEASAPT
  - 1 directeur adjoint diplômé BEATEP
    - 1 animateur diplômé BAFA
- 1 animateur pour 12 enfants présents

### IV Modalités d'inscription :

#### Où s'inscrire :

- Au bureau du service jeunesse, locaux du centre de loisirs : avenue des Platanes pendant les heures d'accueil
- Comment s'inscrire :

Les parents doivent fournir à l'inscription les documents suivants :

- une fiche d'inscription dûment remplie (voir annexe : fiche d'inscription), n°allocataire, n° sécurité sociale,
- le carnet de santé vaccinations à jour,
- certificat aptitude à la vie en collectivité,
- la carte de sécurité sociale,
- carte loisisoleil de la CAF s'il y a lieu.
- Avis d'imposition

### V Modalités d'admission :

Fournir les documents dûment remplis ci-dessus, la carte de sécurité sociale, le numéro d'allocataire CAF, la carte LoisiSoleil ou bons vacances d'un autre organisme.

#### **RESERVATION INDISPENSABLE :**

**Pour les périodes de vacances scolaires**

**Vous devez impérativement réserver**

**Les dates d'accueil au préalable.**

**Seules les réservations payées sont confirmées.**

**Une réservation confirmée n'est pas remboursable.**

**En cas de maladie, vous devez nous avvertir avant 9h30 et fournir un certificat médical.**

**De même, pour toutes les sorties avec supplément, réservation et règlement obligatoires de la sortie auprès des Directeurs.**

**Les inscriptions par téléphone ne sont pas prises en compte.**

**Aucun enfant n'est inscrit d'office**

**Même s'il fréquente le centre régulièrement.**

**Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'accueil.**

#### **VI Tarifs :**

Voir annexe

#### **VII Modalités de paiement :**

Prépaiement à la journée ou à la demi-journée pendant les plages d'accueil exclusivement :  
De 7h30 à 9h30 et de 13h00 à 14h00.

**Aucun enfant ne sera accepté sans règlement.**

#### **VIII Vie au centre :**

**Repas :** Ils sont préparés par les cuisines Municipales de Montady.

**Goûter :** Il est fourni par l'ALSH.

**Allergies Alimentaires :** les parents fournissent le repas et le goûter de l'enfant.

**Sorties :** Les parents préparent un pique nique, ceci est indiqué sur le programme d'activités (repas tiré du sac).

#### **Les journées :**

Temps d'accueil de 7h30 à 9h30 et de 13h à 14h

Temps d'activités dirigées. De 14h à 16h30

Goûter

. Après 16h30 temps non contraint (activités libres)

**Vêtements objets personnels :** Il est conseillé de marquer les vêtements des enfants, en cas de perte ou vol le CLSH décline toute responsabilité. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur : bijoux tels : chaînes ou boucles d'oreilles qui peuvent aussi être dangereux, Jouets et jeux de valeur (console de jeux..). Pour les petits la tétine ne doit pas être attachée sur l'enfant ni maintenue par un lien autour du cou.

**Les objets dangereux, objets tranchants sont strictement interdits, les billes ne sont pas autorisées.les sucettes et chewing-gum ne sont pas non plus autorisés.**

**-Comportement :** La vie en collectivité exige de chacun un minimum d'autodiscipline et de respect.

**Le refus répété d'adhésion aux règles de vie, comportement violent, grossier ou perturbant pour le groupe pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.**

#### **IX Maladies-accidents :**

Les enfants malades ne sont pas admis ; Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance, sauf cas particuliers à déterminer avec le médecin attaché au centre.

En cas de maladie survenant au centre, le responsable appelle les parents ; ensemble, ils décident de la conduite à tenir et de l'appel au médecin.

Le responsable peut demander aux parents de venir chercher l'enfant si il juge que son état de santé le nécessite, et peut de sa propre initiative appeler le médecin faute d'avoir pu les joindre.

En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité au service d'urgence, SAMU, pompiers, ensuite à un médecin, s'il peut arriver plus vite. Les parents seront aussitôt prévenus.

Nom, adresse et téléphone du médecin du centre : Dr Herrero Rte de Béziers

34310 Montady Tel : 04.67.90.60.29.

#### **X Modalités diverses :**



**Programme :** la direction se réserve le droit de modifier ou d'annuler le programme sous réserve de conditions météo défavorables, d'un nombre insuffisant de participants ou autre imprévu.

**Activités extra-centre :** les mercredis, certains enfants inscrits veulent participer à d'autres activités sportives indépendantes du règlement du centre de Loisirs.

Nous demandons aux responsables sportifs et parents d'assurer l'aller et le retour, pour reprendre s'il y a lieu les activités normales. Cela en respectant les temps d'accueil de la structure afin de ne pas nuire au projet pédagogique de l'équipe. Une autorisation parentale en bonne forme sera exigée.

**Départ des enfants** : Les enfants sont confiés aux personnes autorisées, mentionnées sur la fiche d'inscription.

Toute autre personne devra se munir d'une autorisation écrite et présenter une carte d'identité.

 **Au cas où ni parents, ni personnes autorisées,**   
**Ne se seraient présentés à l'heure de fermeture, conformément à la**  
**législation, la direction fera appel aux services de la police nationale ou de la**  
**gendarmerie qui décidera de la conduite à tenir.**

**Tabac stupéfiants** : L'usage du tabac dans les locaux et pendant tous les temps de prise en charge des enfants et strictement interdit.

**L'introduction est la consommation de stupéfiants ou d'alcool est strictement interdite.**

**Sécurité** : chewing-gums et sucettes ne sont pas autorisés.

**Danger** : Toute autre pratique pouvant présenter un danger moral ou physique pour les enfants, sera sévèrement réprimandée en collaboration avec les autorités compétentes.

**Habilitation** : Il est strictement interdit de faire venir toute personne étrangère au centre de loisirs, sur le centre même ou pendant les sorties sans l'accord préalable du responsable. Seuls sont habilités :

- le personnel occasionnel,
- les représentants des administrations de tutelles (Jeunesse et Sports et PMI)
- les représentants de la mairie de Montady,
- le personnel municipal,
- les intervenants extérieurs (prestataires de services).

Le simple fait d'inscrire son enfant entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur.

Fait à Montady,

Véronique GERARD  
Responsable du service

**L'Organisateur : Alain CASTAN**

### **L'équipe de Direction**

ESPELT Elodie  
SPINELLA Stéphane

### **Adjoints**

MARI Blandine  
LEIVA Linda  
ROS Julien

Bordereau à nous retourner

✂-----

Je soussigné(e)      Nom :                                      Prénom :

Parent de l'enfant      Nom :                                      Prénom :

Déclare accepter le règlement du CLSH de Montady

Le      /      /                                      Signature